VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

Arrêté n°388/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE À UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE DE LA COMMUNE

A M. VERCIN Arnaud, directeur des services techniques

Le Maire de la commune de MEHUN SUR YEVRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-19,

Considérant les fonctions exercées par Monsieur Arnaud VERCIN, Directeur des services techniques.

Considérant que, dans le cadre de ses missions, il est amené à assurer le suivi des travaux communaux et qu'il convient de lui déléguer la signature des documents correspondants ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud VERCIN, Directeur des services techniques dans le cadre de ses fonctions :

- Les ordres de service aux entreprises
- Les comptes rendus de chantier
- Les procès-verbaux
- Les réceptions de travaux

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud VERCIN, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel ECHARD, Responsable du Centre Technique de la commune.

Article 3 : La présente délégation est exercée sous l'autorité et la responsabilité du Maire et est consentie de manière permanente pour la durée du mandat.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Mehun sur Yèvre, le 13 août 2026
Le Maire,

VILLE DE MEHUN SUR YEVRE (Cher)

Christian GATTEFIN

Notifié à M. Arnaud VERCIN le 29/09/2026
Signature :

Notifié à M. Emmanuel ECHARD le
Signature :
14/10/26

Publié sur le site internet de la commune le 14 Octobre 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr